

Évolution de la norme 85-015 : Moyens d'accès permanents

La norme 85-015 d'avril 2008, qui traite des garde-corps permanents pour les zones inaccessibles, a été révisée et devrait être publiée en février 2019 avec une période transitoire de 1 an, c'est-à-dire en février 2020.

Les principales évolutions concernent les garde-corps autoportants :

- Il est rappelé que les garde-corps lestés, ne répondent pas aux exigences de l'article R-4323-66 du Code du Travail, et que leur mise en oeuvre ne convient pas pour les installations neuves, ou lors de réfections d'étanchéités. En conséquence l'installation de garde-corps lestés sera tolérée uniquement pour une sécurisation à réaliser en dehors de tout autres travaux.
- Pour le garde-corps lesté, la norme impose un nouveau test complémentaire de tenue au vent. Cela signifie qu'un lest devra être rajouté à l'avant du garde-corps pour répondre à cette nouvelle exigence.
- Les conditions de test sur le garde-corps lesté seront plus contraignantes : celui-ci sera réalisé sur 3 montants maximum à la place de 5 actuellement.
- L'entraxe maximum entre supports ne pourra pas être supérieur à 1,5 m.

A propos du SYNAMAP

Organisation interprofessionnelle créée en 1961, le SYNAMAP regroupe des entreprises considérées comme des acteurs directs du marché de la protection de l'homme au travail, fédérant ainsi des fabricants, des distributeurs, mais aussi des sociétés de conseil, des installateurs ou des formateurs.

Le SYNAMAP est aujourd'hui l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des institutions nationales et européennes, des prescripteurs d'équipements de protection individuelle (EPI) et collective, mais aussi des entreprises utilisatrices de ces protections.

Contact technique

Adelita AULLET - Responsable Technique
01.79.97.75.11 - aaullet@synamap.fr

www.synamap.fr



La vocation première du SYNAMAP est de défendre les intérêts de ses adhérents. Au-delà de cette mission, le syndicat contribue à promouvoir la culture de la protection de l'homme au travail et milite quotidiennement pour la mise en place d'un champ économique harmonisé, stable et respectueux des principes fondamentaux du droit en vigueur. Le SYNAMAP véhicule et valorise l'image économiquement performante, politiquement responsable et socialement vertueuse de l'industrie dans laquelle évoluent ses adhérents, par le biais d'une politique de communication et de lobbying active.

Contact presse

Laure FERRUS - Responsable Communication
01.79.97.75.13 - lferrus@synamap.fr